



## Contestation d'un testament

Par **Mamivi**, le **12/10/2015** à **07:24**

Bonjour,  
comment peut-on faire pour contester un testament si l'a pensé qu'il y a testament car il y a eu inscription, mais que le notaire ne nous le montre pas. On ne peut savoir s'il est holographe et valide ou écrit par un notaire avec les mentions nécessaires.

Merci, cordialement

Par **youris**, le **12/10/2015** à **14:18**

Bonjour,  
Pour quelles raisons, le notaire ne vous montre-t-il pas le testament ?  
Si le notaire ne vous montre pas le testament, c'est peut être que vous n'êtes ni héritiers, ni légataires.  
salutations